

Cfdt:

Réponses à emporter

#RéponsesàEmporter

La reconversion professionnelle

Changer de métier ou de profession est aujourd'hui de plus en plus fréquent, et ce, pour de multiples raisons : emploi qui ne convient plus, qui évolue ou disparaît progressivement, envie de découvrir de nouveaux horizons ou de progresser professionnellement, etc. Ces reconversions peuvent intervenir à tout moment de la vie personnelle et professionnelle, et chaque travailleur doit pouvoir avoir les moyens de choisir son évolution professionnelle et de se préparer pour la réussir, en toute sécurité.

Se reconvertir en sécurisant au mieux son parcours

La reconversion professionnelle, qu'elle soit choisie ou subie (perte d'emploi, problèmes de santé, contraintes professionnelles ou familiales imposant un changement de vie professionnelle, etc.), est une période délicate qui peut susciter nombre d'incertitudes et un sentiment d'insécurité. Cela peut-être un processus long qu'il faut chercher à sécuriser au maximum. Elle nécessite souvent une formation professionnelle plus ou moins longue. **La CFDT vous recommande, dès les premières réflexions, de ne pas rester seul et de vous faire accompagner par un professionnel, le Conseiller en évolution professionnelle (CEP), pour construire votre projet dans toutes ses dimensions.**

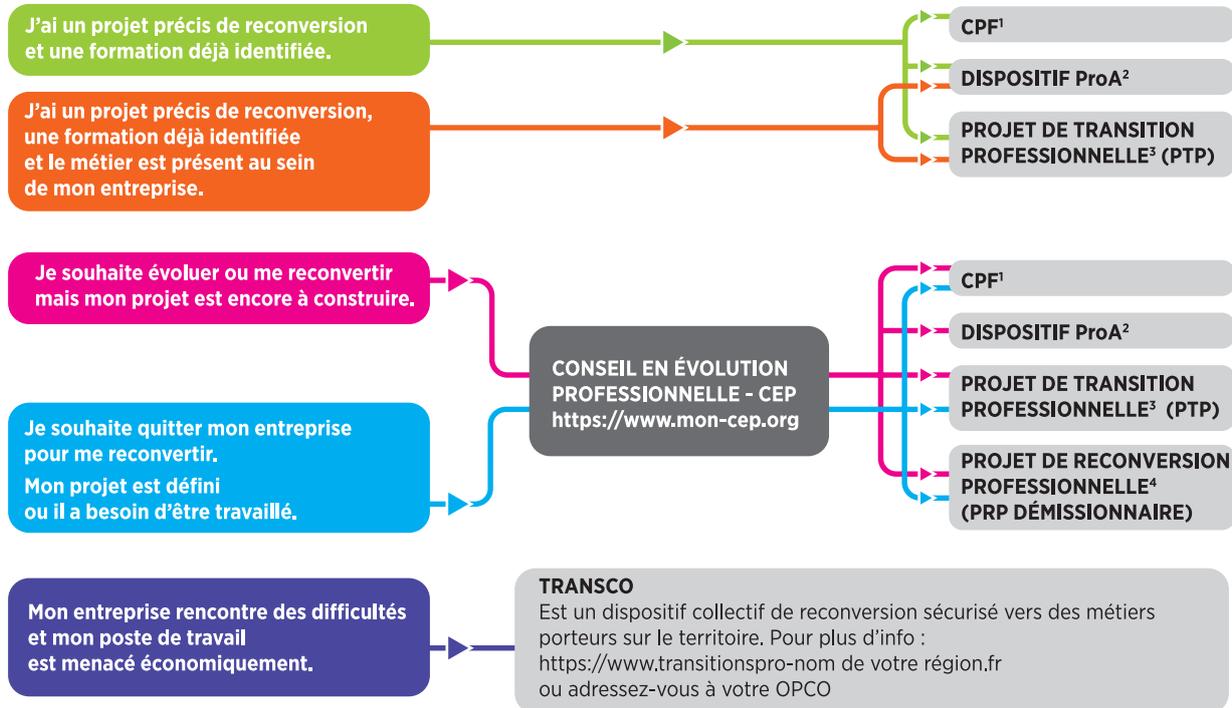
Se reconvertir quand on est en emploi salarié

La CFDT s'est battue pour que soit créé un nouveau droit à l'accompagnement pour les salariés : c'est chose faite désormais, avec le Conseil en évolution professionnelle (CEP) ! C'est un conseil gratuit, réalisé par un professionnel, qui se déroule hors de l'entreprise (qui n'a pas à être informée). La CFDT vous recommande, si vous vous interrogez sur votre avenir professionnel et la suite de votre carrière, d'y recourir : vous serez accompagné dans votre réflexion, dans les décisions à prendre et aidé afin de définir précisément votre projet et son financement. Pour prendre rendez-vous près de chez vous : <https://mon-cep.org/> (voir fiche : Le Conseil en évolution professionnelle-CEP)

Réponses à emporter

#RéponsesàEmporter

Se reconverter, c'est un choix personnel.



1. CPF

La formation que j'ai choisie est bien répertoriée sur l'application MonCompteFormation
J'active mon CPF sur : <https://www.moncompteformation.gouv.fr> si ce n'est déjà fait.
Je vérifie si mon entreprise n'a pas conclu d'accord pour un abondement du CPF. Je peux discuter avec mon employeur d'une possibilité de financement de tout ou partie de ma formation de reconversion lors de mon entretien professionnel.

2. DISPOSITIF ProA

Au sein de votre entreprise, si vous avez un niveau de formation inférieur à la licence, vous pouvez vous former, avec l'accord de votre employeur, en alternant des temps de formation sur votre nouveau métier et votre activité professionnelle.
C'est un sujet à aborder prioritairement en entretien professionnel.

3. PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE (PTP)

Après étude et acceptation de votre demande par Transitions Pro, vous pourrez vous absenter de votre poste pour suivre votre formation qui sera prise en charge ainsi que votre rémunération (voir conditions)
Pour plus d'info : <https://www.transitionspro-nom de votre région.fr>

4. PROJET DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE (PRP DÉMISSIONNAIRE)

Après étude de votre demande et validation du caractère réel et sérieux de votre projet, vous pourrez démissionner de votre emploi (attention : ne pas démissionner sans la validation de la Commission) et engager vos étapes de reconversion pris en charge par Pole emploi en tant que demandeur d'emploi. Pour plus d'info : <https://www.transitionspro-nom de votre région.fr>

Quels sont mes contacts ?

Mon lieu de proximité CFDT : <https://www.cfdt.fr>

CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr>

CEP : <https://www.mon-cep.org>

Transitions Pro de ma région : <https://www.transitionspro-nom de votre région.fr>

Pôle emploi de proximité : <https://www.pole-emploi.fr>

CFDT.FR



@cfdt_officiel

CFDT

REJOIGNEZ-NOUS

CFDT.FR/ADHESION